Extrait N° 9 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt sept mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **19 mars 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot -M. CLOTAGATIDE Vincent – M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki.

Absents : Mme CADERBY Colette*.

Procuration : MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - SERMANDE Jean Pierre à M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme JULLIEN Marie Josée à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël à Mme MARCHAND Gladys - M. REMY Michel à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme CADERBY Colette est arrivée au moment de la discussion de la 2ème affaire.**

Observation : M. THOMAS Sully ayant fait part de sa démission par lettre du 25/03/09, en application de l'Art. L.2121-4 du CGCT, il ne fait plus partie du conseil municipal.

& &
&

AFFAIRE N° 9 / Construction de la cuisine centrale
- lot n° 5 : climatisation/traitement de l'air/VMC
- Avenant n° 1 au marché de l'entreprise ALISEA

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **ALISEA DEVELOPPEMENT** pour la réalisation de l'opération **« Construction d'une cuisine centrale – Commune des Avirons – lot n° 5 : climatisation /traitement de l'air/VMC ».**

…/…

Mairie des Avirons

Pour mémoire, le marché initial s'élève à un montant de **283 259,00 € TTC**.

Le présent avenant propose de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

• mise en place d'un extracteur du groupe électrogène et de ses réseaux et de grilles de ventilations acoustiques, soit : **+ 3 951,48 € HT**

Et d'intégrer les moins values suivantes :

• suppression d'une hotte d'extraction des bains marie, soit : **- 3 230,91 € HT**

Soit un montant total de **+ 720,57 € HT soit + 781,82 € TTC.** Ce qui représente un avenant de **+ 0,30 %** du marché.

Le nouveau montant du marché est porté à la somme de **284 040, 82 € TTC.**

Les délais restent inchangés.

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver l'avenant n° 1 proposé

=> Le cas échéant, autoriser le Maire ou en son absence, le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▪ Approuve **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **ALISEA DEVELOPPEMENT** pour la réalisation de l'opération **« Construction d'une cuisine centrale – Commune des Avirons – lot n° 5 : climatisation /traitement de l'air/VMC »** pour un montant de **781.82 € TTC.**

▪ Autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons